



Les consommations d'énergie dans mon logement ?



De l'énergie pour quels usages ?

Au sein d'un logement, l'énergie va être utilisée pour différentes activités : chauffer le logement, chauffer l'eau chaude sanitaire, faire fonctionner les appareils auxiliaire (pompes de chaudière, VMC,...) et les appareils électroménager et électronique. Certains usages ne peuvent se faire qu'à l'électricité. Pas d'autres solutions pour faire fonctionner le réfrigérateur ou la télévision que de brancher l'appareil à une prise de courant. C'est ce qu'on appelle l'électricité spécifique. Par contre, différentes solutions existent pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire par exemple : bois, fioul, gaz, solaire, électricité,...

L'étiquette énergie.

Le DPE, Diagnostic de Performance Energétique, permet de simuler la consommation conventionnelle d'un logement pour les usages « chauffage, eau chaude sanitaire et refroidissement ». En moyenne, en France, plus de la moitié des logements atteignent une étiquette D ou E soit autour de 220-250 kWhep/m².an. En comparaison, une maison neuve dans le Nord doit atteindre au maximum 60kWhep/an/m² (RT2012) soit presque 4 fois moins ! Sur les logements anciens, c'est le chauffage qui nécessite le plus d'énergie (75%). Pour un logement étiquette E (250 kWhep/m².an) de 100m², le chauffage représente plus de 1 300€/an de gaz sans l'abonnement.

Dans les maisons respectant la réglementation thermique en vigueur (RT2012), ce sont les dépenses liées à l'eau chaude sanitaire qui surpasse le chauffage du fait des améliorations thermiques de l'enveloppe (isolation). Ainsi, les dépenses liées au chauffage sont diminuées drastiquement passant d'en moyenne 187 à 20 kWhep/m².an. De ce fait, le chauffage en moyenne représente 250€/an.

L'Espace Info-Energie proche de chez vous.

Dans l'ancien la rénovation est possible et permet de diminuer nos consommations énergétiques par le biais d'une isolation efficace. Depuis 2017, un service Espace Info Energie vous est proposé sur la CCHD. Ses permanences mensuelles sur 4 communes du territoire sont indiquées en Mairies. L'Espace Info Energie peut vous aider à mieux comprendre vos consommations et à réfléchir avec vous à un projet de rénovation pour votre logement en vous renseignant sur les techniques et aides financières existantes.

Un service gratuit, neutre et indépendant.

Pour contacter notre service et prendre rendez-vous : **03.62.53.25.13**.

